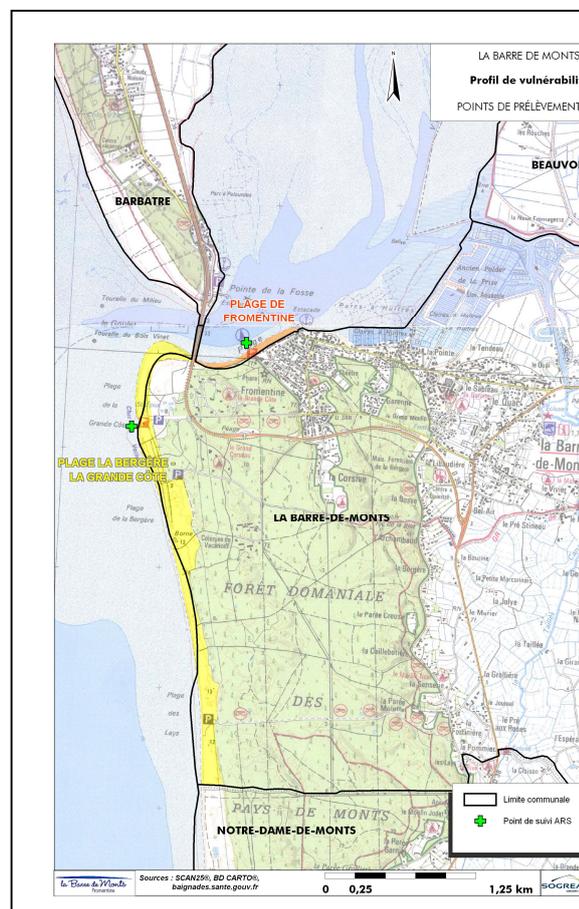


Département : Vendée (85)
Commune : La Barre de Monts (85550)
Nom de la zone de baignade : Plage de Fromentine

Description de la zone de baignade

Nature : sable
Longueur : 900 m
Largeur : 100 à 120 m vers le large
Estran : 200 à 350 m
Marnage maximal : 2.2 m
Marnage maximal : 5.6 m
Dates de la saison balnéaire :
 15 Mai / 30 Septembre
Localisation du point ARS :
 X : 258 730 Y : 2 219 805 (Lambert II)
Fréquentation maximale : 500 pers (200m²/pers. à marée basse, 10 m²/pers. à marée haute)
Equipement : Poubelles
Accessibilité aux animaux :
 Chevaux : interdits
 Chiens ou tout animal domestique : entre l'estacade et l'école de voile : interdit entre le 15 juin au 15 septembre. En dehors de cette période : autorisés (tenus en laisse) aux heures de basse mer et sans limitation d'horaire.
 Entre l'école de voile et le Pont de Noirmoutier autorisés (tenus en laisse) entre le 15 juin et le 15 septembre aux heures de marée basse entre 19 h 00 et 9 h 00 du matin. En dehors de cette période : autorisés aux heures de basse mer, sans limitation d'horaire.
Autres activités : voile
Zone riveraine : dune et remblai
Occupation du sol : habitat et forêt domaniale
Population permanente : 2 240 (sur la commune)
Population estivale : ~18 000 (sur la commune)
Zone d'affichage des informations : poste de secours



Inventaire des sources potentielles de pollution

Assainissement des eaux usées (collectif)	Réseau séparatif à 100 % Pas d'assainissement non collectif sur la zone d'étude Pas de trop-plein sur le réseau de collecte des eaux usées
Assainissement pluvial	Exutoire pluvial sur la plage
Activités industrielles	Sans objet sur la zone d'étude
Agriculture	Sans objet sur la zone d'étude
Etablissement recevant du public	Sans objet sur la zone d'étude
Autres sources diffuses	Animaux autorisés (tenus en laisse) à certaines heures

Qualité du milieu marin

Evolution du classement :

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Classement (nouvelle directive)	Excellente qualité				

Remarque :

Le classement de la plage de Fromentine est évalué stable et donc peu susceptible de se dégrader dans les prochaines années.

Potentiel de prolifération des macro-algues :

Echouage régulier d'algues brunes sur la plage

Pas d'échouage d'algues vertes constaté sur la plage.

Caractéristique du risque

Rejet / risque		Situation à risque		Evaluation du risque
Source de pollution	Fréquence	Conditions maritimes	Fréquence	
Les étiers de la Taillée et Sallertaine	Exceptionnelle	A marée descendante	-	Très faible à nulle
Réseau d'eaux usées	Exceptionnelle (accidentelle)	Toutes	-	
Réseau d'eaux pluviales	En temps de pluie	A marée descendante	-	
Gare maritime	Exceptionnelle	Toutes	-	
Fréquentation de la plage	Saison estivale	Favorisée avec la marée montante	2 fois par jour	
Présences d'animaux sur la plage	Exceptionnelle (rejet ponctuel accidentel)	Toutes	-	
Présence d'oiseaux sur la plage	Permanente	Toutes	-	

Plan d'action

Pas d'actions envisagées

Gestion des pollutions à court terme

Mise en place d'un plan de gestion active basé sur 3 seuils de déclenchement, associés à des analyses rapide et/ou conventionnelles conduisant à 3 niveaux d'actions, dont la fermeture de la plage en cas de dépassement du seuil ANSES (Agence nationale de Sécurité Sanitaire).

Assurée par les services techniques municipaux.

Contact : tel 02 51 68 52 31 ----- fax 02 51 49 87 99